

Séminaire autour de « la maîtrise du risque lié au traitement des données à caractère personnel au regard de la loi 09-08 » destiné aux inspecteurs généraux des Ministères

Rabat, le 21 janvier 2026

La CNDP (Commission Nationale de la protection des Données à caractère Personnel) a organisé ce mercredi 21 janvier 2026, un séminaire dédié aux inspecteurs généraux des différents Ministères dans l'objectif d'appréhender l'importance de la protection des données à caractère personnel en mettant en avant que la digitalisation devrait prendre en considération les enjeux stratégiques, économiques et sociétales pour réussir à instaurer un cadre de confiance numérique notamment le volet relatif à la protection des données à caractère personnel.

Cet événement était également une occasion pour souligner que les complémentarités des lois est une dimension importante à prendre en considération. Notamment l'intersection entre les lois transverses et les lois horizontales propres à chaque secteur.

Le programme a plusieurs axes importants notamment :

- La loi 09-08 et ses implications pour les administrations publiques :
 - o Pourquoi et quelle protection des données à caractère personnel ?
 - o Le régime des déclarations ;
 - o Le régime des autorisations préalables ;
 - o Les transferts et clauses contractuelles types
- Identifier et maîtriser les risques liés aux traitements de données :
 - o Le dispositif de contrôle interne comme outil de prévention et de détection des risques

L'intégration de la protection des données à caractère personnel dans le dispositif de contrôle des inspections générales s'avère nécessaire pour mettre en place une architecture de protection dès la conception et normaliser la culture de protection des données à caractère personnel au sein des administrations.